

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 28/2016

OBJET : Branchement électrique de la station d'épuration du hameau de Picarrou pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, commune de Cintegabelle : validation de la proposition financière du SDEHG

L'an deux mille seize et le 29 mars à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 22 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. ONEDA Daniel, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme TEISSIER Joëlle à M. ONEDA Daniel
Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie
M. RIVELLA Alain à Mme FIGUEROA Anne

ABSENTS EXCUSES : M. PACHER René, M. POURRINET Jacques, Mme WATREMETZ Marie Anne

ABSENTS NON EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. GRANGE Régis.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur VINCINI Sébastien été nommé secrétaire de séance

Le Vice-Président en charge de l'Assainissement informe le conseil communautaire que suite à la demande de la communauté de communes de la vallée de l'Ariège du 23 Septembre 2015 concernant le branchement de la station d'épuration du hameau de Picarrou à Cintegabelle, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Réalisation d'un réseau basse tension souterrain en tranchée remise par la CCVA en câble HN 150² sur une longueur de 222 mètres avec pose d'un coffret RMBT équipé pour un branchement 12 kVa triphasé suivant le plan joint à la délibération.
- Pose d'un coffret Abri-compteur/disjoncteur au dos de la RMBT.

Démarches à effectuer après les travaux SDEHG :

-Contacter l'accueil distributeur ERDF au 09 69 321 865 pour obtenir votre numéro PDL.

-Avec ce numéro PDL, vous pourrez demander la mise en service du branchement réalisé auprès d'un fournisseur dont la liste est disponible sur le site www.energie-info.fr.

-A la mise en service, vous devrez remettre à l'agent d'installation l'attestation de conformité visée par le CONSUEL 20 avenue Escadrille Normand 31700 BLAGNAC – Tél : 0 821 203 202.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la communauté de communes se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 879 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	6 907 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la communauté de communes	2 960 €
Total	11 746 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la communauté de communes de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **Approuve** le projet présenté
- **S'engage** à verser au SDEHG une contribution égale au montant présenté ci-dessus de 2 960 €
- **Précise** que les dépenses correspondantes seront engagées au budget assainissement de l'exercice concerné
- **Autorise** le président à signer tous les documents nécessaires

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS